

COMMUNE DE FROLOIS

1, place Edmond URION

54160 FROLOIS

frolois.mairie@free.fr

03 83 47 64 19



AVIS DE REPRISE DE CONCESSION

AFFICHAGE À LA PORTE DU CIMETIERE ET À LA PORTE DE LA MAIRIE

Le maire de la commune de FROLOIS

Informe que conformément aux articles L. 2223-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le cimetière de FROLOIS ;

Le 15 novembre 2023 à 15 heures,

À la constatation de l'état d'abandon des concessions cinquantenaires, centenaires et perpétuelles situées dans ledit cimetière :

Concession n° D4 délivrée depuis plus de 30 ans à M. MULLER Emile

Concession n° G1 délivrée depuis plus de 30 ans à une Communauté Religieuse

Concession n° J3 délivrée depuis plus de 30 ans à M. PEIGNIER Gaston

Concession n° J8 délivrée depuis plus de 30 ans à MM. BERBAIN-PORTELANCE

Concession n° T9 délivrée depuis plus de 30 ans à M. NOËL – Mme AUTERTEIN Marie-Jeanne

Concession n° V7 délivrée depuis plus de 30 ans à M. GRANDHEURY Arthur

Concession n° Y9 délivrée depuis plus de 30 ans à MM. JANSIN-DELIEE

Concession n° X3 délivrée depuis plus de 30 ans à M. REMY Michel

Concession n° X4 délivrée depuis plus de 30 ans à M. REMY Albert

Concession n° X11 délivrée depuis plus de 30 ans à M. DORIDAT Charles

En conséquence il invite les descendants / successeurs du concessionnaire dont les noms, prénoms et adresses n'ont pu être déterminés à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé (Code général des collectivités territoriales art. L. 2223-13 et suivants).

Pour tout renseignement, merci de contacter la mairie.

Fait à FROLOIS, le 27 septembre 2023

Le maire de la commune de FROLOIS

André VERMANDÉ

